



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Régionale Académique à la Formation des Personnels de l'Éducation Nationale (DRAFPEN)

Réf HA/21 22/n°03

Affaire suivie par :

Harry ARAMINTHE
Délégué Régional Académique à la Formation
Des Personnels de l'Éducation
Nationale

Tél : 0590 47 82 69

Mél : harry.araminthe@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare BP 480
97183 Les Abymes Cedex

Les Abymes, le vendredi 17 septembre 2021

La Rectrice de région académique Guadeloupe
Rectrice d'académie
Chancelière des Universités
Directrice Académique des Services de
L'Éducation Nationale

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique
Adjoint des Services de L'Éducation Nationale,

Monsieur le Vice-Recteur, Chef du service de l'Éducation
Nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs, IA-IPR, IEN-ET,
IEN IO et IEN CCPD,

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement,

Mesdames et Messieurs les Chefs de divisions et
de services du Rectorat

Objet : Campagne d'inscription aux formations du Plan Académique de Formation (PAF) 2021/2022

Suite au report de la rentrée, les dates de la campagne d'inscription aux formations du PAF 2021/2022 ont été modifiées comme suit :

- Mercredi 22 septembre : Date de fin des inscriptions pour tous les volets du PAF 2021 2022
- Du 23 septembre au 3 octobre : Campagne d'avis des supérieurs hiérarchiques pour tous les volets du PAF 2021 2022
- Semaine du 4 octobre : Début des formations sans appel à candidature
- Semaine du 11 octobre : Début des formations à candidature individuelle

La démarche d'inscription via l'application GAIA, ne concerne que les formations à candidature individuelle. Pour les formations sans appel à candidature (à public désigné), les stagiaires seront désignés par les inspecteurs, les chefs d'établissement ou les chefs de division ou de service.

L'inscription aux formations

La campagne d'inscription est prolongée jusqu'au mercredi 22 septembre 2021 (après cette date aucune inscription ne sera possible).

[Les différents volets du PAF sont consultables sur le site de l'académie](#) (Onglet : Orientation, Formation > Formation continue > Plan Académique de Formation).

La procédure d'inscription ([voir le tutoriel](#)) est identique pour tous les personnels de l'Académie via l'application GAIA, sur le portail académique ARENA.

Après avoir utilisé le tutoriel, les candidats qui rencontrent des difficultés pour leur inscription, peuvent contacter la DRAFPEN :

- par mél : ce.dafpen@ac-guadeloupe.fr (en priorité)
- par téléphone au 0590 47 81 24.

La campagne d'avis des supérieurs hiérarchiques

La formation est un outil essentiel pour le développement professionnel et personnel, la montée en compétence et l'évolution de carrières des personnels. Elle est au service des supérieurs hiérarchiques comme levier d'accompagnement aux changements et d'amélioration de l'efficacité du service public d'éducation. Nous souhaitons vous associer pleinement à l'accompagnement de la professionnalisation de tous les personnels de l'académie. La campagne d'avis est un premier acte important dans le repérage de potentiels et dans l'accompagnement de la montée en compétences de vos collaborateurs.

Nous avons encore trop peu d'avis des supérieurs hiérarchiques sur les demandes de formation des personnels, d'autant qu'en l'absence de saisie par le supérieur hiérarchique, l'avis sera considéré par défaut comme favorable.

Les commissions de mise en œuvre des formations, n'examineront que les candidatures avec un avis favorable. Les critères de sélection seront :

- l'appartenance au public ciblé,
- l'ordre des vœux,
- la durée totale d'heures de formation déjà accordée pour la campagne en cours (un maximum de 5 jours, hors des formations de formateurs et des préparations à un concours interne, les préparations aux concours internes se déroulant hors du temps de travail),
- le nombre de candidats au regard du nombre de places offertes.

Nous continuons à travailler avec les prescripteurs et les organisateurs formation (correspondants de formation, formateurs), pour tendre vers une programmation annuelle des formations, afin de mieux associer les supérieurs hiérarchiques dans le processus de formation des personnels.

Cette organisation prévisionnelle permettra aux supérieurs hiérarchiques une meilleure gestion des services en y intégrant la formation comme outil de développement de collectif de travail au sein des écoles, des établissements et des services.

Les actions de formation continue ne doivent plus se concevoir comme des événements isolés dans la carrière des personnels mais comme un ensemble cohérent dans le cadre d'un parcours de formation. La programmation annuelle des dispositifs formations est un levier important pour permettre aux stagiaires de mieux préparer et d'organiser leurs parcours de formation.

Avec cette organisation, nous souhaitons à l'avenir pouvoir communiquer aux supérieurs hiérarchiques les éléments sur les compétences abordées (ou en cours d'acquisition) par leurs collaborateurs, pour les accompagner dans le développement de pôles de compétences dans les écoles, les établissements scolaires et les services. Cet outil permettra aussi aux supérieurs hiérarchiques de mieux accompagner les personnels dans leurs projets d'évolution de carrière.

La DRAFPEM a programmé plusieurs rencontres avec les supérieurs hiérarchiques pour les associer dans le recueil des besoins en formation des personnels afin de construire des actions de formation continue en proximité, encore plus en adéquation avec les besoins des collectifs de travail dans les écoles, les établissements et les services.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser cette information à tous les personnels de votre école, de votre établissement, ou de votre service, par tous les moyens à votre disposition.

Je me permets d'insister sur l'importance de la diffusion de cette note d'information pour accompagner l'ensemble des personnels dans une démarche de formation.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Délégué Académique à la Formation des Personnels
de l'Éducation Nationale

Harry ARAMINTHE